

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3970**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition d'un terrain nu situé 1065, chemin du Champ de Lière et appartenant à la SCI
CENTMOINUM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3970**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé 1065, chemin du Champ de Lière et appartenant à la SCI CENTMOINUM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de réaménagement du chemin du Champ de Lière, inscrit en emplacement réservé de voirie n° 33 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située 1065, chemin du Champ de Lière à Rillieux la Pape.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 358 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de terrain de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 12 de la section AB.

Aux termes du compromis, la SCI CENTMOINUM céderait cette parcelle de terrain nu au prix de 75 € le mètre carré de terrain, soit un montant de 26 850 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 75 € le mètre carré de terrain, soit un montant total de 26 850 €, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 358 mètres carrés environ à détacher du terrain cadastré AB 12, libre de toute location ou occupation, située 1065, chemin du Champ de Lière à Rillieux la Pape et appartenant à la SCI CENTMOINUM, dans le cadre du projet de réaménagement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 26 850 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.